

# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

PARIS, LE 18 JUIN 2014

COMMUNIQUÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

## L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION S'OPPOSE À LA CENSURE À AUBAGNE

Aubagne (Bouches-du-Rhône) n'accueillera pas la 13<sup>e</sup> édition du Festival international d'Art singulier qui devait présenter les œuvres d'une cinquantaine d'artistes. La municipalité UMP refuse d'exposer deux d'entre elles, *L'Amour*, de Marie Morel, et *La Machine à accoucher*, de Demin, qu'elle qualifie de « pornographiques ». Ces œuvres ont déjà été présentées dans des expositions publiques en France et à l'étranger. En signe de protestation, la Compagnie d'Art singulier en Méditerranée, organisatrice de l'événement, a décidé de l'ajourner.

L'Observatoire de la liberté de création demande à la mairie d'Aubagne de revenir sur sa décision, et de laisser les visiteurs de ce Festival apprécier par eux-mêmes les choix de ses organisateurs.

Ligue des droits de l'Homme  
FONDÉE EN 1906



CIPAC Fédération des professionnels de l'art contemporain

F3aap Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens



la ligue de l'enseignement  
UN, AMB, PR, FES, PAF, PAF, PR

SGDL SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

SFA SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES INTERPRÈTES

| la | s | r | f |  
société des réalisateurs de films

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA CRITIQUE DE CINÉMA

“SYNDEAC,”

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
communication@ldh-france.org